

Face à la crise l'Etat réagit

♯ **Le doublement du prêt à 0% (PTZ) pour l'achat d'un logement neuf en 2009 sera très efficace pour soutenir les projets immobiliers des ménages dans une période où l'accès au crédit est plus difficile.**

♯ Le prêt à 0% est un prêt complémentaire sans intérêt accordé par les banques aux ménages sous condition de ressources qui accèdent pour la première fois à la propriété. Le montant du prêt est égal à 20% du prix du logement, avec un plafond de prix.

♯ En 2009 pour tous les achats d'un logement neuf, le montant du prêt à 0% sera doublé : la quotité du prêt passera à 30 % du prix du logement et les montants de plafonds de prix des logements sont augmentés.

♯ Cette mesure répond directement aux difficultés d'accès au crédit immobilier des ménages. En particulier ceux qui n'ont pas d'apport personnel, sans cette aide, se verraient refuser la possibilité d'emprunter. Pour un ménage qui achète une maison à Reims de 135 000€, le prêt à 0% doublé représente une aide de 40 800€ sur 19 ans. Ses mensualités de remboursement qui seraient de 848€/ mois sans aidesont de 728€/ mois.